

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2018

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 23 avril 2018 à 20h35 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Michel Rhéaume, tous membres du conseil, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

En vertu de l'article 157 du Code municipal, lorsque tous les membres du conseil sont présents et renoncent à leur avis de convocation, les décisions prises par le conseil municipal lors de cette séance extraordinaire sont officielles.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur du Service de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance.

Le premier magistrat déclare la séance ouverte. Personne n'assiste à la séance.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Renonciation à l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Création de nouvelles classifications dans la convention collective et embauche d'un(e) technicien(ne) en environnement et d'un(e) journalier(ère);
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

18-04-129

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU que tous les membres du conseil sont présents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu que chacun des élus renonce à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-130

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-131

CRÉATION DE NOUVELLES CLASSIFICATIONS DANS LA CONVENTION COLLECTIVE ET EMBAUCHE D'UN(E) TECHNICIEN(NE) EN ENVIRONNEMENT ET D'UN(E) JOURNALIER(ÈRE)

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock doit s'adapter à de nouvelles réalités, agir pour répondre au développement toujours croissant de sa communauté et offrir un service adéquat à ces citoyens;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a pris le temps d'analyser les postes restés vacants durant la dernière année et que sa réflexion pour optimiser son organigramme est presque achevée;

ATTENDU que les besoins pressants de main-d'œuvre au Service de l'urbanisme et d'environnement et des travaux publics se font lourdement sentir sur l'équipe actuelle à l'approche de la saison estivale;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a amorcé un processus de recrutement d'un(e) technicien(ne) en environnement et d'un(e) journalier(ère) pour combler les postes vacants;

ATTENDU que le syndicat sera avisé de la création de nouvelles classifications;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu ce qui suit :

- de créer immédiatement deux nouvelles classifications comme technicien en environnement et comme technicien en génie civil suite à l'analyse des fonctions et des tâches à réaliser;
- d'entériner le choix du comité de sélection pour l'embauche d'un(e) technicien(e) en environnement et d'un(e) journalier(ère) selon les dispositions de la nouvelle convention collective et aux conditions qui seront convenues ultérieurement et sous réserve des prises de références et des tests médicaux satisfaisant la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

18-04-132

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de lever la séance à 20h40.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé tout un chacun des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

RV

Renée Vachon